

024-212400162-20260428-2026_36BUDGET_P-BF
 Reçu le 07/05/2026
 Publié le 07/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11 +3 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	POUR	FURGAUT Antoine	POUR	MATHIS Franck	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	POUR
COLLOT Didier	POUR	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MAREND Vincent	<u>Absent</u>	PINEL Catherine	<u>Absente</u>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	<u>Absente</u>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S) : *Catherine MARQUILLIE* (procuration à Bernard BAZINET)
Sébastien VIGNERON (procuration à Laurent PIALHOUX)
Catherine PINEL (procuration à Margot DABOUSSI)
Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Didier COLLOT) absente pour les délibérations 2026-24 à 2026-35 incluse. Arrivée à 21h40 et a donc pu assister à la suite des débats et voter pour les délibérations 2026-36 et 2026-37

ABSENT(E)(S) : Vincent MAREND

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis LABOURET

2026-36 Vote du budget principal 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M 57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026

Vu l'approbation du Compte Financier Unique adopté par délibération n°2026-29 le 28 avril 2026

Vu l'affectation des résultats par délibération n° 2026-31 du 28 avril 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,

024-212400162-20260428-2026_36BUDGET_P-BF

Reçu le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

➤ Précise que le budget primitif 2026 est adopté et voté :

- Par chapitre
- avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du CFU 2025,

BUDGET PRINCIPAL 2026						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		256 417,54	132 563,51		132 563,51	256 417,54
Opérations de l'exercice	842 526,54	586 109,00	457 938,89	941 029,34	1 300 465,43	1 527 138,34
TOTAUX	842 526,54	842 526,54	590 502,40	941 029,34	1 433 028,94	1 783 555,88
Restes à réaliser			366 139,34	15 612,40	366 139,34	15 612,40
TOTAL BUDGET	842 526,54	842 526,54	956 641,74	956 641,74	1 799 168,28	1 799 168,28

Copie conforme en Mairie,
le 29 avril 2026
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Le secrétaire de séance
Alexis LABOURET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.